

OLIVIER DERIVAZ

Notaire

Case postale 1472

Rue des Bourguignons 8

1870 MONTHEY

Tél 024 472 12 38

Fax 024 472 19 20

olivier.derivaz@derivaz.ch

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA
LA SOCIETE ANONYME

Télé Champéry – Crosets
Portes du Soleil SA (TCCPS)

de siège à Val-d'Iliez

du

18 décembre 2020

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DE LA SOCIÉTÉ ANONYME TELE CHAMPERY – CROSETS
PORTES DU SOLEIL SA (TCCPS)**

L'an deux mille vingt,
le dix-huit décembre, le 18.12.2020,

Le Notaire soussigné, Me Olivier Derivaz, de résidence à Monthey, a été appelé à assister à l'assemblée générale extraordinaire de la société

Télé Champéry – Crosets Portes du Soleil SA (TCCPS)

de siège à Val-d'Illicz, à l'effet de dresser acte authentique des décisions qui y seront prises relativement à la modification des statuts.

En vertu de la crise sanitaire rencontrée, l'art. 27 de l'Ordonnance 3 COVID-19 est applicable. Dès lors, il a été décidé que les participants à l'assemblée générale exerceraient leur droit de vote exclusivement par écrit.

Cette décision a été notifiée par écrit aux actionnaires dans le délai de 4 jours au plus tard avant l'assemblée (art. 27 al. 2 Ordonnance 3 COVID-19). Il est tenu ce jour une assemblée « résiduelle » réunissant des représentants du Conseil d'administration et le Notaire soussigné.

En conséquence, il assiste du commencement à la fin à cette assemblée convoquée pour ce jour en son étude, à Monthey, à 12.00 heures.

I. CONSTITUTION DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est présidée par M. Enrique Caballero.

Le procès-verbal est tenu par le Notaire.

II. OUVERTURE

Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée à 12.00 heures et constate :

1. que l'assemblée a été régulièrement convoquée;
2. que 271 actionnaires se sont exprimés et représentent Fr. 3'027'785.00 de capital-social (605'557 actions);
3. que les personnes suivantes ont été désignées comme scrutateurs :
 - M. Gabriel Gex-Fabry
 - M. Vincent Donnet

III. MODIFICATION DE LA RAISON SOCIALE

Le Conseil d'administration a proposé à l'assemblée de changer la raison sociale actuelle de "Télé Champéry – Crosets Portes du Soleil SA (TCCPS)" en la nouvelle raison sociale "Portes du Soleil Suisse SA" et de modifier l'art. 1 des statuts comme suit :

"Il est formé sous la raison sociale Portes du Soleil Suisse SA une société anonyme qui est régie par les présents statuts et, pour tous les cas qui n'y sont pas prévus, par le Titre XXVI du Code des Obligations."

Cette proposition est acceptée.

500 voix contre

596'736 voix pour

8'321 abstentions

Un nouveau texte des statuts est signé par le président et annexé à l'acte pour en faire partie intégrante.

IV. DISPOSITIONS FINALES

1. L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est close à 13.00 heures.
2. Les frais de l'acte sont à la charge de la société.
3. Le présent acte sera expédié en deux doubles, l'un au Registre du Commerce, comme pièce justificative, l'autre à la société Portes du Soleil Suisse SA, comme moyen de preuve.
4. Un exemplaire des nouveaux statuts est annexé au présent acte.

Le procès-verbal authentique de l'assemblée est lu par le Notaire au président de l'assemblée, qui le signe immédiatement, avec le Notaire.

Ont signé la minute.

Enrique Caballero

Olivier Derivaz, notaire

REQUISITION

Télé Champéry-Crosets Portes du Soleil SA (TCCPS), à Val d'Iliez – CHE-105.758.895, société anonyme (no Fosc 233 du 30.11.2020, Publ. 1005035220).
Modification des statuts : 13.11.2020.

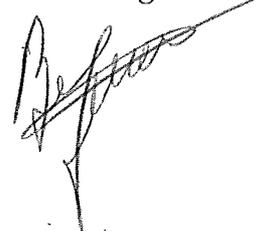
Fusion : reprise des actifs et des passifs de la société Portes du Soleil Suisse (PDS-CH) SA à Val d'Iliez (CHE-274.808.881), selon contrat de fusion du 07.10.2020 et bilan au 31.05.2020, présentant des actifs de CHF 5'561'288.82 et des passifs envers les tiers de CHF 2'703'240.40. La société représentante détenant 50,687 % des actions de la société transférante, la fusion ne donne pas lieu à une augmentation de capital, ni à une attribution d'actions. Les actionnaires minoritaires de la société transférante reçoivent au total 44'618 actions propres de CHF 5.00 de la société reprenante et CHF 164.31 à titre de soultes.

Monthey, les 13 novembre / 11 décembre 2020

Enrique Caballero



Pascal Bergero



Légalisations n°273/274/ 2020

Vu pour légalisation les signatures apposées ci-dessus en ma présence par **M. Enrique Caballero**, né le 17 août 1966, originaire de Neuchâtel, domicilié à 1870 Monthey, carte d'identité n°E3885764, et **M. Pascal Jean François Bergero**, né le 3 octobre 1965, originaire de Aix-les-Bains, domicilié à La Baume, carte d'identité n° 130174400477, personnellement connus du notaire.

Monthey, le 18 décembre 2020

L'Atteste



Grosse certifiée conforme à la minute, enregistrée au Bureau d'enregistrement de Monthey le 22 décembre 2020 sous n° du visa 60005270, inscrite au Registre du commerce du Bas-Valais le 18 décembre 2020, publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) du 23 décembre 2020, page/id n° 1005056873, délivrée à la société Portes du Soleil Suisse SA, de siège à Val-d'Illiez, le 11 janvier 2021.

Monthey, le 11 janvier 2021

L'Atteste :



